

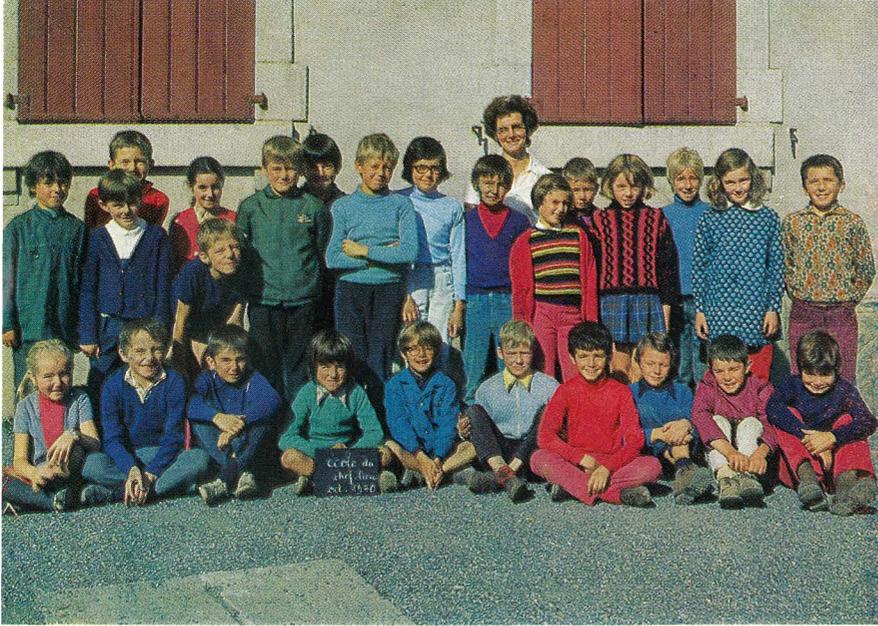
La Vie Gêtoise

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA COMMUNE DES GETS

N° 2 - Mars 1971



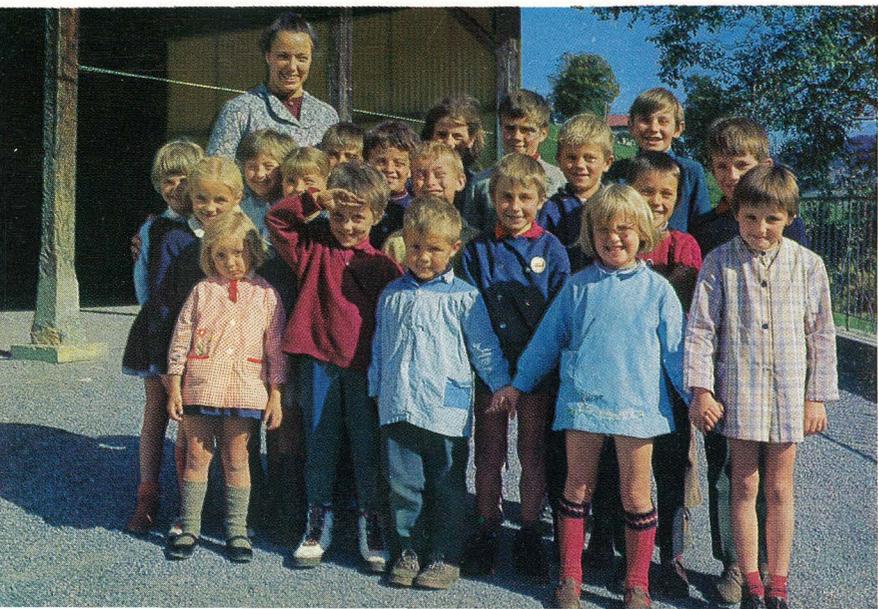
ANNÉE SCOLAIRE 1970-1971



L'ECOLE DU CHEF-LIEU
Directrice : Monique BAUD.



L'ECOLE DU CHEF-LIEU
Institutrice : Paulette PASQUIER.



ECOLE DES PERRIÈRES
Institutrice : Michelle PERNOLLET.

(Photos Mairie des Gets)

Gêtoises, Gêtois,



(Photo Mairie des Gets)

En avril 70 paraissait le premier numéro de la « Vie Gêtoise », bulletin officiel de la commune des Gets.

Dans ce bulletin nous faisons part de notre souci permanent de vous tenir informés de nos activités, de vous y faire participer et de créer des liens de plus en plus étroits entre vous et vos élus municipaux.

Nous vous demandions également de nous faire part de vos réactions devant ce bulletin municipal.

Il nous semble que les buts recherchés ont été atteints.

Certes l'information désirée n'est peut-être pas totale ; pour y parvenir, il faudrait avoir de longs entretiens avec chacun d'entre vous, ce qui paraît impossible. Mais, dans l'ensemble, nous pouvons dire que le public est tenu au courant des réalisations et des projets communaux.

D'autre part, à la suite de la parution de la « Vie Gêtoise » n° 1, les liens qui existaient entre tous les membres de notre communauté se sont trouvés resserrés.

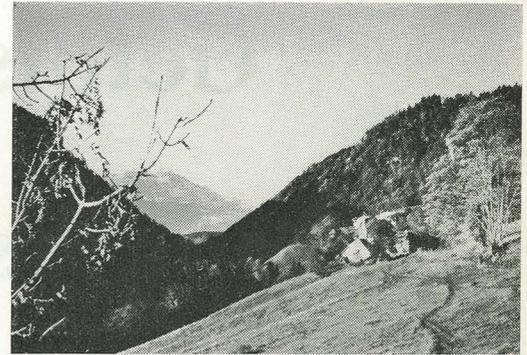
De toutes parts, nous avons reçu des lettres nous remerciant et nous encourageant.

Nos compatriotes ayant quitté Les Gets depuis longtemps déjà, les résidents secondaires, qui sont, eux aussi, membres de notre communauté, ont été très touchés de recevoir cette revue qui leur apportait un peu d'air de leur pays, et beaucoup nous ont demandé : « A quand le prochain numéro ? ».

Eh bien ce prochain numéro, le voici ! Nous pensons qu'il vous plaira, et nous espérons que vous nous ferez parvenir de nombreuses idées pour la réalisation du numéro 3.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Les religieux aux Gets



Le village de Moudon et sa chapelle
qui est la première église des Gets.
(Photo Mairie des Gets)

Il y eut aux Gets des Bénédictins et des Barnabites.

Les Bénédictins venaient de Contamine, près de Bonneville, où un couvent dépendant de l'ordre de Cluny avait été fondé le 1^{er} février 1083 par Guy de Faucigny, évêque de Genève, de concert avec son frère Guillaume, prince de Faucigny.

Guillaume 1^{er} régna de 1083 à 1119. Il possédait en propre tout le territoire des Gets qui, à cette époque, était presque entièrement couvert de bois, sauf peut-être sur Moudon où existait déjà une chapelle, fondée par les premiers habitants venus en cette localité.

Dans un esprit de bienveillance envers les Religieux qu'il avait établis à Contamine, le prince Guillaume leur fit une vaste concession de terrain sur son domaine des Gets. Son petit-fils Aymon 1^{er} confirma cette donation et, pour prévenir toutes contestations de limites entre les propriétés de l'Abbaye d'Aulph et les terres que son aïeul avait données aux Religieux de Contamine, il statua que la ligne de séparation serait : « depuis Arberoz par la Séa jusqu'à la Séa de Nancrue, et, de là, jusqu'à la pointe de Nion ».

Aymon il favorisa aussi les bons moines, en élargissant leurs possessions. Sur leur demande, il fit raser le château fort du Quart. A sa mort, en 1246, la province de Faucigny passa à sa fille Agnès qui, le 11 août 1248, la laissa en héritage à la princesse Béatrix, l'inseigne et principale bienfaitrice des Gets.

Les Bénédictins viennent donc planter leur tente aux Gets. Ils coupent les bois, défrichent le sol, albergent les terres. Des hommes qui travaillent sous leur direction s'y établissent ; petit à petit la colonie augmente. On cultive les champs les plus fertiles et on forme des montagnes et hauts sommets, une propriété commune, destinée au pâturage des troupeaux. Alors prennent naissance, sur les deux versants, ces hameaux qui s'appellent dans les vieux parchemins : de Benevisio, de Nanto, de Ponte, dou Cret, des Cornu, do Magier de Comba, de Quoex, de Gebenaz, de Nancrue, du Quart et le chef-lieu qui devient le centre religieux des nouveaux colons.

Différentes contestations se produisirent bientôt entre les gens des Religieux et les officiers du Prince au sujet des pâturages et des forêts dites « des Pas ». Pour mettre un terme à ces luttes, le Prieur de Contamine et le Baron de Faucigny firent procéder, d'un commun accord, à une délimitation générale. Cette délimitation officielle est du 17 août 1313. Elle établit clairement que les Bénédictins possédaient tout le territoire qui forme aujourd'hui la commune des Gets, excepté les Pas et la garde des Pas.

Pour l'intelligence des Pas, il faut savoir que c'étaient des endroits et passages garnis de bois ; tels le Pas de la Goleyse, le pas de Nancrue ou de la Bâtie, le Pas de la Côte, derrière le Cry, le Pas de la Gotrosa. Le Baron Hugues Dauphin s'était réservé ces bois

et leur garde. Il était défendu de les couper. On les conservait pour la défense du pays en temps de guerre ; ils servaient, pour ainsi dire, de rempart contre l'ennemi du dehors. En 1355, le Faucigny fut annexé à la Savoie. Le Chablais, le Faucigny et la Savoie ne formant plus qu'une seule et même province, les bois des Pas, en tant que barrière protectrice, n'avaient plus de raison d'être. Le Comte Amédée VI, par acte du 3 août 1384, les vendit aux Religieux pour la somme de 250 florins.

Voilà comment les Bénédictins sont devenus maîtres des Gets ; ils en avaient vraiment la seigneurie féodale ; ils percevaient les tailles, services, cens et autres impositions sans comptes à rendre. La paroisse était desservie par eux. Au civil, ils avaient un juge et des fonctionnaires. Les habitants se plaignaient quelquefois, recouraient à la justice, mais ne se révoltèrent jamais. D'ailleurs, combien ils auraient été coupables de se révolter, eux qui, de serfs taillables et corvéables à merci, étaient devenus cessionnaires de toutes les terres, à seule charge de payer aux Religieux, à titre de reconnaissance, un petit revenu annuel.

Ce régime dura cinq siècles environ : de 1100 à 1600. Le couvent de Contamine ayant été saccagé par les invasions bernoises, les Bénédictins quittèrent le pays. La juridiction des Gets fut dévolue et confiée aux Pères Barnabites que saint François de Sales venait d'installer à Thonon.

INAUGURATION

du télésiège du RANFOILLY

par M. Marcel Anthonioz,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU TOURISME

Le 26 décembre 1970 sera pour notre commune une date mémorable. En effet, pour la première fois, un Ministre venait en visite officielle, et de plus un Ministre originaire de notre commune.

Aussi tout avait été mis en œuvre pour que la réception fût réussie. Malgré un temps froid la clique était là ; les enfants des écoles, accompagnés de leurs maîtresses attendaient avec impatience M. le Ministre ; le Conseil Municipal était au complet.

De nombreux conseillers généraux et maires des communes voisines avaient répondu à notre invitation et notre député M^e Georges Pianta avait tenu à être présent pour recevoir son ami et collègue Marcel Anthonioz.

Mais quel était l'objet de la visite de M. le Ministre ?

Depuis une dizaine d'années, la commune a entrepris l'équipement en remontées mécaniques de la Combe du Ranfoilly (le Rond Feuillu). Six téléskis et un télésiège fonctionnent. Ce dernier a été construit en 1970 et cette installation marque une étape importante dans l'équipement de notre commune. D'autre part, la Société du Mont-Chéry a également construit un télésiège en 1970 et l'Office du Tourisme occupe un local communal depuis un an déjà.

Pourquoi ne pas marquer cette étape importante par une inauguration officielle ? M. le Ministre a pu se rendre compte des efforts considérables fournis par la commune et par les particuliers pour transformer une commune rurale en station de sports d'hiver. Il a été impressionné de voir que sans aucune aide de l'Etat notre station comprenait 7.000 lits (dont 2.800 en hôtels, les autres en chalets ou appartements), 25 remontées mécaniques, une école de ski de 85 moniteurs, se classant ainsi dans les douze premières stations françaises.

Aussi a-t-il accueilli favorablement nos projets dont il avait déjà pris connaissance, notamment le parc des sports avec en priorité la piscine et la patinoire artificielle. Ces projets seront inscrits au VII^e Plan et il est probable que nous obtiendrons une aide de l'Etat.

Cette journée aura resserré les liens qui existent entre M. Marcel Anthonioz et la commune des Gets, et avant de nous quitter, M. le Ministre nous a assuré qu'il était bien décidé à revenir plus souvent dans le pays de ses ancêtres.

*
* *

Les origines de M. Marcel Anthonioz...

M. Marcel Anthonioz est originaire du hameau des Cornuts. La maison de ses ancêtres a été écrasée par la neige en mars 1970. On disait « Chez Maye », car l'arrière-grand-père de M. Marcel Anthonioz s'appelait Marie, ce qui se disait « Maye » en patois. Son grand-père, Julien Anthonioz parlait « travailler du maçon » comme on disait à l'époque. Il alla d'abord à Genève, puis à Divonne où son fils devait s'installer, se marier et avoir un enfant, Marcel qui est maintenant député-maire de Divonne-les-Bains et secrétaire d'Etat au Tourisme .

→
M. le ministre dit sa joie de se retrouver parmi ses compatriotes et tire les conclusions de cette journée. (Royal Photo, Les Gets)



M. le maire accueille M. le ministre à sa descente de voiture. Il neige...



Aidé par nos dévouées secrétaires, Agnès et Léa, M. le ministre vient de couper le ruban traditionnel.



Et maintenant, essayons ce télésiège.



TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU

par M. Laurent BAYLE,
Ingénieur T. P. E. à Taninges

L'accroissement constant et rapide du nombre de skieurs, d'estivants, de touristes fréquentant la station d'hiver et d'été des Gets, a amené la Municipalité à se pencher très sérieusement sur le problème d'alimentation de la commune en eau potable.

Tout d'abord furent utilisées les ressources locales.

En 1957 trois sources captées aux Chavannes permettaient d'alimenter sous pression le chef-lieu mais leur débit 3 litres/seconde s'avérait rapidement insuffisant.

Douze captages réalisés en 1962-63 sur le versant Sud du Chéry et cinq captages réalisés en 1968 vers la « Mouille Ronde » ont permis de multiplier par trois la quantité d'eau dont dispose la commune en période d'étiage, soit environ 800 m³.

Bien que certains établissements et certaines résidences disposent de sources privées, cette quantité d'eau qui aurait donné satisfaction aux usagers il y a quelques années s'est avérée insuffisante aux périodes d'étiage qui malheureusement correspondent aux périodes d'affluence aux Gets : Noël et février, au cours desquelles il faut alimenter 7.000 personnes.

La neige, le soleil, l'équipement de la station pour l'hiver et pour l'été obligent à prévoir que l'accroissement de la population, freiné momentanément par le manque d'eau, s'accroîtra rapidement dans les années à venir.

Tout laisse à penser qu'en l'an 1985 il faudra disposer aux Gets de 4.000 m³ d'eau par jour pour alimenter 15.000 personnes.

Les sources actuelles publiques et privées ayant un débit de l'ordre de 1.000 m³ par jour il faut trouver de nouvelles sources permettant d'amener aux Gets 3.500 m³ d'eau supplémentaires.

Devant ce problème la commission municipale avec laquelle ont collaboré les services de l'agriculture et de l'équipement a prospecté toutes les sources importantes dont les eaux pourraient arriver aux Gets, par gravité, entre autres :

les sources de la Dranse au territoire de la commune de Samoëns, la source de Graydon, au territoire de la commune de Saint-Jean-d'Aulps. Il s'est malheureusement avéré qu'en période d'hiver le débit de ces sources baisse rapidement et devient insuffisant pour alimenter la station des Gets telle qu'il faut la prévoir dans un proche avenir.

C'est alors que le conseil municipal a fait appel au professeur DABROWSKI, de la Faculté de Géologie de Grenoble, pour étudier aux environs des Gets les ressources en eaux souterraines.

Celui-ci a découvert deux bassins importants, constitués de graviers perméables et fermés à l'aval par une barre rocheuse étanche : l'un à Bonavaz, l'autre à Essert-Romand.

Dans les deux cas il faut relever par pompage les eaux pour les amener aux Gets :

- de 210 m. de Bonavaz aux Places,
- de 340 m. d'Essert-Romand au niveau du réservoir de Gibannaz.

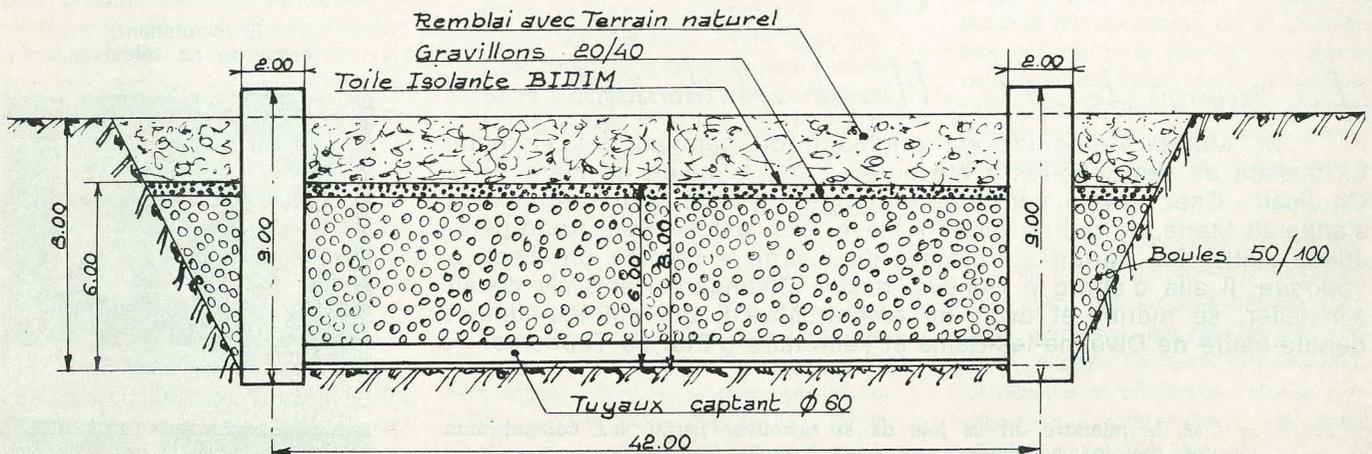
Il est donc plus facile d'une part, de relever les eaux du bassin de Bonavaz que celles du bassin d'Essert-Romand, et d'autre part, l'ensemble de la commune sera mieux desservi à partir d'un réservoir aux Places, altitude 1.405, que d'un réservoir à Gibannaz, altitude 1.250.

Le conseil municipal a donc opté pour la prospection du bassin de Bonavaz.

Un premier sondage a été exécuté en 1969 par l'entreprise CINQUIN de Romanèche sur Thorens. Les résultats concluants tant au point de vue quantitatif que qualitatif, ont encouragé le conseil municipal à engager les travaux de captage.

Ceux-ci après appels à la concurrence lancés individuellement, et par voie de presse, ont été confiés à l'entreprise Paul CLAUSSE de Châtel-Saint-Germain près Metz (Moselle) spécialisée dans les travaux de recherche et de captage d'eau.

COUPE LONGITUDINALE



Les travaux dont croquis ci-dessus ont consisté au creusage d'une tranchée de :

- 44 m. de long,
- 8,00 m. de profondeur,
- 2,00 m. de largeur à la base,
- 15 m. au sommet, au fond de laquelle a été posé un tube captant de 60 cm. de diamètre intérieur.

Aux extrémités du tube ont été aménagés deux puits circulaires de 2,00 m. de diamètre et 9,00 m. de hauteur. Le puits aval servira pour le pompage, le puits amont servira au lavage du tube captant au cas où il serait engorgé par des sables ou des limons entraînés par les eaux.

Ce puits pourra également en cas de besoin recevoir les eaux du Foron amenées par une galerie filtrante.

La tranchée a été remblayée sur 6,00 m. de hauteur avec des galets du Giffre triés et lavés.

Au dessus de ces galets et avant de terminer le remblaiement avec les matériaux naturels il a été posé une toile plastique anticontaminante type BIDIM.

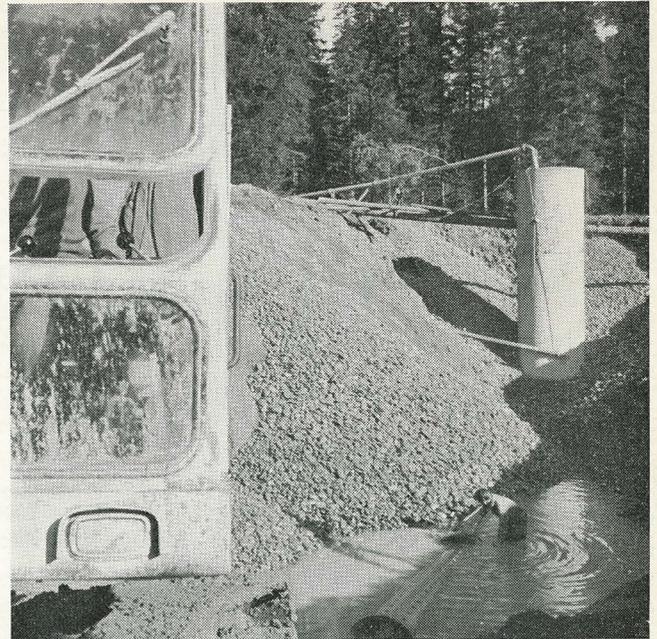
Les essais de stabilisation de la nappe ont donné un débit de 70 m³ heure, soit 1.700 m³ jour, suffisant pour alimenter les populations sédentaires et saisonnières des Gets au cours des dix prochaines années.

Par la suite si ce débit s'avère insuffisant il y aura possibilité d'y remédier soit en introduisant après traitement les eaux du Foron dont le débit d'étiage est de 150 l./seconde soit en amenant au captage les eaux des sources de Boutigny et du Foron d'en haut.

On est donc assuré qu'à Bonavaz il y aura suffisamment d'eau pour alimenter Les Gets dans l'avenir.

Le captage de Bonavaz terminé, reste à amener les eaux aux Gets. En un premier temps il faudra les amener au réservoir de la Massouderie ; à cet effet les relevés sur le terrain ont été exécutés à l'automne dernier, les études techniques et les demandes d'autorisation de passage sont en cours, les consultations pour le choix des pompes seront prochainement engagées.

Restera pour le conseil municipal la tâche ingrate de recherche du financement.



Les travaux ont nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée.

(Photo Mairie des Gets)

**JE TIENS POUR THÉORÈME QU'UNE
GOUTTE DE JUSTICE DANS UN PAYS VAUT
PLUS QU'UN BARIL D'AUTORITÉ.**

E. MOUNIER



Le conseil municipal au complet s'est rendu sur les lieux.

(Photo Mairie des Gets)

**Le temps
n'épargne pas
ce que l'on fait
sans lui**

La section gêtoise

DES SAPEURS POMPIERS

La Commune des Gets, comme toutes les communes moyennes et petites, possède et entretient une section de sapeurs-pompiers bénévoles composée de vingt membres dont les engagements se renouvellent tous les cinq ans et comportant deux officiers, un lieutenant et un sous-lieutenant : ceux-ci désignés par le maire.

— un adjudant, trois sergents et des caporaux : ceux-ci désignés par l'officier commandant la section.

L'équipement actuel s'établit ainsi :

1° - 1 jeep Delahaye, chargée en permanence d'un extincteur de 50 litres eau pulvérisée.

- 1 extincteur 50 kg. poudre

- 2 extincteurs 10 kg. poudre

- 1 échelle de 10 mètres.

Cette jeep pouvant remorquer suivant le cas la motopompe 30 m3 Gui-

2° - 1 fourgon Renault 4 × 4 avec cabine, six ou sept places et plateau bâché, chargé en permanence de 2 appareils respiration autonome pour intervention en milieu délétère : gaz,

*par le lieutenant Arsène Blanc
et l'adjudant Jean-Louis Coppel*

nard ou l'extincteur sur roues 400 litres mousse, ou l'extincteur sur roues 200 litres mousse

fumée, etc... divers équipements, tuyaux, dévidoirs, outils et échelle métallique 12 m.

Le rôle essentiel de cette section de feu et de son équipement est l'intervention de premier secours et tout sinistre important demande obligatoirement la participation des centres de secours voisins, qui ont reçu à cet effet un équipement financé en partie par le département.

C'est grâce à la constance, à l'esprit d'organisation des responsables actuels et à la compréhension du conseil municipal que cette section de premier secours a pu déjà maintes fois prouver son efficacité et son utilité dans une commune comme Les Gets qui, de par sa situation, se trouve éloignée des communes limitrophes et dont le climat avec la saison d'hiver et ses conditions de circulation difficiles met ses habitants dans l'obligation de compter sur eux-mêmes dans les cas urgents.

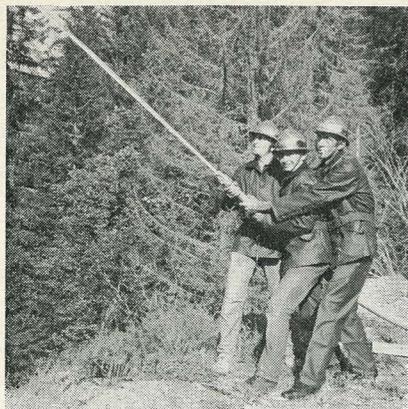
En dehors de la défense incendie, les interventions des sapeurs-pompiers sont encore nombreuses : touristes égarés en montagne ou accidentés, petits colons de colonies de vacances



La compagnie des sapeurs-pompiers en 1903.

(Photo Archives)

Principaux incendies dans notre commune



Une lance tenue de main ferme.

(Photo Mairie des Gets)

perdus dans la nature, inondations et aussi pour des causes moins soudaines : égoûts bouchés, pompage d'eau en période de pénurie, évacuation de neige des toits menaçant la voie publique et l'on ne pourrait terminer sans parler de la participation des pompiers à toutes les manifestations officielles dans leurs beaux uniformes récemment étrennés et apportant cette petite note martiale que l'on apprécie toujours.

Ce petit résumé pour le présent appelle en complément un petit regard en arrière. Nous avons puisé dans les archives communales divers faits nous retremplant dans ce souci de lutte et d'entraide devant ce fléau : le feu.

Vers 1890 l'on s'intéressa à munir la commune de pompes à incendie. Une souscription publique fut ouverte et produisit la somme de 1.200 F. or (bien sûr). Un marché proposé par la Maison J. CONVERS à Vuillafans (Doubs) fixait à 1.940 F. la fourniture de 2 pompes avec accessoires.

Le conseil municipal d'alors vota la somme complémentaire et ce matériel fut en usage presque vers les années 1930, après avoir été complété par une troisième pompe aspirante et re-foulante en 1911.

Il est inutile d'ajouter qu'il s'agissait bien sûr de ces fameuses « pompes à bras » que l'on a chantées depuis. Nous ajoutons que ces belles mécaniques sont soigneusement conservées.

Une première compagnie fut créée en 1898, comptant à l'époque 54 membres et une délibération du conseil municipal du 12 février 1899 en votait la prise en charge.

— Les frères PERNOLLET Jacques, Jean et Joseph au hameau de Chéry le 8 novembre 1867.

— Les frères GREVAZ Claude et Julien, feu Louis « Les Ecornières », deux maisons, le 6 août 1869.

— Le 28 septembre 1898 au Bénévy : la maison des frères ANTHONIOZ



La section de feu communale pose pour l'objectif avant de partir à la manœuvre.

(Photo Mairie des Gets)

François et Sylvain, maintenant reconstruite (ANTHONIOZ dit « Râteau » aux Clos) ; la maison de BAUD François, maintenant reconstruite « Le Vieux Chêne ».

— Mme Vve COPPEL François, mère de feu COPPEL Ernest, ancien garde-champêtre.

— PERNOLLET Joseph, grand-père et père d'ANTHONIOZ « Bénévy - Pension ». Ces deux dernières reconstruites aux mêmes emplacements.

— Le 12 février 1910, au chef-lieu des Gets : 4 maisons remplacées depuis par celles continues du bar « Les Flocons » et la pâtisserie « Les Sapins » et appartenant à :

— ANTHONIOZ-ROSSIAUX Constant,

— ANTHONIOZ-ROSSIAUX Adolphe,

— ANTHONIOZ-ROSSIAUX Michel,

— ANTHONIOZ-BLANC Henri.

— Le 2 août 1915 : GALLAY Valentin.
Par la foudre :

BERGOEND Pierre-François,

Veuve PERNOLLET Jean,

DELAVAY Joseph.

— 24 avril 1924 : Les Cornuts : 3 maisons :

GREVAZ Joseph et Constant,

GREVAZ Théodore,

ANTHONIOZ René.

— 21 septembre 1927 : Nabor : 1 chalet à :

MUGNIER Jean.

Depuis cette date, nous avons eu à déplorer encore de nombreux incendies et chaque fois les sapeurs-pompiers étaient là pour circonscrire le sinistre.



En octobre dernier, le sergent Joseph COPPEL et l'adjudant Jean-Louis COPPEL reçoivent les félicitations de M. le maire après avoir été décorés.

(Photo Mairie des Gets)

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

Notice sur l'origine des fondations et le règlement de l'Hospice de Charité de la commune des Gets

« L'année 1696 et le premier du mois de juin qui était le jour de la fête de Pentecôte, les RR. Pères Barnabites commencèrent la mission dans l'Eglise des Gets ; et, à la conclusion d'icelle qui fut le 17 juillet, on a commencé l'établissement de la Charité, destinée à secourir les pauvres malades de la paroisse, tant par le moyen des aumônes qui se firent dans la procession générale que par les fondations qui ont été la piété des habitants ».

« Le dessein de cette charité est principalement d'assister et de secourir les pauvres malades, dont la nécessité est extrême dans les campagnes, où, étant fort éloignés des voisins et presque dénués de tous secours, ils seraient réduits à la dernière misère, si la charité n'obligeait les peuples à les secourir et à considérer, dans leurs personnes Jésus-Christ qui dit : qu'on fait en sa faveur tout ce qu'on a fait à un de ses pauvres frères, et qui rendra et sur terre et dans le ciel le centuple de ce qu'on leur aura donné. Cette pratique a été aussi ancienne que l'Eglise. L'Evangile nous assure que Notre Seigneur Jésus-Christ visitait les malades, qu'il faisait des miracles en leur faveur afin de les délivrer de leurs maladies, et qu'il commanda à ses disciples de prendre soin des malades dès qu'ils entreraient dans une ville et de leur procurer la santé. Les actes des Apôtres nous enseignent qu'ils obéirent exactement à la volonté de leur Maître, qu'ils prirent un soin particulier des pauvres et des malades, qu'ils firent des quêtes afin de les assister, et que

retirant les aumônes des fidèles qui vendaient leurs biens et apportaient le prix aux pieds des Apôtres, ils distribuèrent le trésor de l'Eglise aux plus nécessiteux et faisaient leur gloire de les servir à table et dans leurs maladies ».

« Toute l'Ecriture est remplie des promesses que Dieu fait aux personnes charitables. Bienheureux celui qui a soin des pauvres car Dieu le délivrera au jour mauvais ; c'est-à-dire, de l'enfer. Celui qui donne au pauvre ne sera jamais dans la nécessité. Dieu lui rendra avec usure, même dès cette vie ; et, s'il distribue ses biens, sa justice demeurera jusqu'à la fin des siècles ; et, dans la sentence qu'il prononcera au grand Jugement, il dira aux élus : Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous est préparé dès le commencement du monde ; j'ai eu faim et soif, et vous m'avez donné à manger et à boire ; j'ai été malade, et vous êtes venus pour me servir et assister ; et quoique vous ne m'avez pas vu en personne, j'ai reçu pour moi et je vous suis redevable de ce que vous avez fait à mes pauvres frères ».

« Ces paroles suffisent pour allumer le feu de la charité dans le cœur des chrétiens qui veulent s'assurer de la gloire et attirer sur eux et sur la paroisse les bénédictions de Dieu, en persévérant dans le plus essentiel devoir de la piété chrétienne ».

Telle fut l'origine de l'Hospice de Charité.

Pour donner quelque forme à cet établissement il y aura un conseil qui s'assemblera quatre fois l'année, aux dimanches des Quatre Temps afin d'examiner les moyens de faire subsister ce saint ouvrage et fournir aux nécessités des malades.

Il sera composé du Sr Curé qui en aura la direction, avec l'assistance du Sr Vicaire, du châtelain, du curial du lieu, du prieur de la confrérie, deux des anciens conseillers, de notaires ou personnes d'étude qui seront choisies dans l'endroit et d'un économiste, c'est-à-dire d'un administrateur des revenus de la charité et biens des pauvres.

Il sera de leur office de prendre soin qu'il ne se fasse aucune aliénation de ce qui aura été donné en faveur de la charité, que les aumônes soient fidèlement distribuées et que la bourse des pauvres puisse toujours subsister.

Ils pourront se servir des moyens suivants afin de rendre cette charité perpétuelle dans la paroisse.

Le premier sera d'exhorter tous les paroissiens et confrères, principalement dans le temps de leur maladie, de faire quelque légat à Notre Seigneur Jésus-Christ, dans la personne des pauvres.

Le deuxième de prier M. le curé de vouloir exhorter les fidèles dans l'Eglise, tous les dimanches qui précèdent les Quatre-Temps d'apporter les aumônes que Notre Seigneur leur inspirera de faire, et de les remettre, à la sortie de l'Eglise, ou aux receveurs de la charité, ou aux femmes qui seront désignées pour cet effet.

Le troisième sera qu'après le temps des moissons, on députe six des filles de la paroisse qui seront des confrères, afin de recueillir tout ce que les personnes voudront offrir en faveur des pauvres ; ou, si on le juge plus commode, on priera les paroissiens de l'apporter dans l'Eglise pendant les deux jours de Saint-Etienne et de Saint-Jean ; et tout ce qui en proviendra sera remis aux deux femmes qui ont la bourse des pauvres, afin de faire battre l'orge pour le distribuer aux malades et le reste aux plus nécessiteux.

L'office de l'économiste ou procureur de la charité sera d'avoir un coffre fermant dans lequel il mettra toutes les fondations et actes passés en faveur de la charité, tout l'argent qui sera offert, tant par les aumônes des Quatre-Temps que par les charités extraordinaires. Il retirera tous les revenus légats et obligations qu'il mettra de même dans ce coffre. Il aura un livre dans lequel il marquera tout ce qu'il aura reçu en faveur de la charité ; et de même ce qu'il délivrera pour être distribué aux pauvres. Après deux années, le conseil susdit lui pourra donner un successeur s'il juge à propos ; et il rendra le compte du temps de son administration.

On prendra aussi, dans la confrérie du Saint-Sacrement et du Rosaire, des femmes et filles, zélées et dévotes, lesquelles, à l'exemple de Marie Magdeleine et des autres femmes pieuses qui suivaient Notre Seigneur Jésus-Christ, s'exerceront à lui rendre les mêmes offices, dans la personne des pauvres malades, en les assistant de leurs aumônes et de leurs soins.

Elles seront nommées et choisies dans tous les hameaux et quartiers de la paroisse.



Les plus de 80 ans ont encore fière allure.

(Photo Mairie des Gets)

**Lorsque vous rencontrez un homme trop las
pour vous donner un sourire, laissez-lui le vôtre.**

Garnegie



Comme en 1969, les anciens se sont retrouvés autour d'une bonne table. Cette fois-ci le repas avait lieu au Chamois.



Les enfants y apportèrent une note jeune et gaie.



Et le comité du Bureau d'Aide Sociale veillait à ce que tout se passe bien...

(Photo-Sport F. Fouchard)



Anciens

Car on voit de la flamme aux yeux des jeunes gens,
Mais dans l'œil des vieillards on voit de la lumière...

(Victor Hugo)

MOUVEMENT DÉMOGRAPHIQUE 1970

NAISSANCES

A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE : Néant.

A L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- BURNET Frank Joseph, né le 8 février à VINZIER, fils de Paul et de PIOUTAZ Marie-Jeanne, « Résidence Plein Sud ».
- PASQUIER Karine Françoise, née le 8 mars à CLUSES, fille de Gaston et de LAPERRIERE Paulette, chef-lieu.
- GERFAUD-VALENTIN Hervé Marcel, né le 21 mars à BONNEVILLE, fils de Jean-Claude et de BAUD Berthe, « Le Vieux Chêne ».
- MONNET Maryline Pascale, née le 28 mars à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, fille de Christian et de POLLIER Noëlle, « Le Pique Nique ».
- PUGIN-BRON Valérie, née le 12 avril à BONNEVILLE, fille de Paul et de BOURGEOIS Martine, chef-lieu.
- CATOIRE Virginie Marie Jacqueline, née le 21 mai à BONNEVILLE, fille de Alain et de COPPEL Geneviève, « Les Clos ».
- COPPEL Francine Marie Thérèse, née le 30 mai à BONNEVILLE, fille de Philippe et de TROMBERT Hélène, Les Puthays.
- MICHAUD Yannick Jean Marie Nicolas, né le 10 juin à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, fils de Jean-Claude et de JULIEN Monique, chef-lieu.
- GAGNEUX Claudine Marie Jeanne, née le 17 juillet à VINZIER, fille d'Eusèbe et de DUCRET Marie-Thérèse, chef-lieu.
- COPPEL Franck, né le 6 août à BONNEVILLE, fils de Maurice et de BAUD Agnès, « Le Nevada ».
- BAUD Audrey, née le 14 août à BONNEVILLE, fille de Jean-Paul et de BOF Renée, « Les Clos ».
- TROMBERT Fabrice, né le 24 août à ANNEMASSE, fils de Roland et de BLANC Berthe, « Les Clos ».
- COPPEL Stéphane, né le 12 septembre à BONNEVILLE, fils d'Albert et de GAILLARD Huguette, « Le Léry ».
- BAUD Franck Henri, né le 17 novembre à ANNEMASSE, fils d'Armand et de BLANC Odile, Chalet Marjorie.
- BAUD David, né le 11 décembre à THONON, fils de Claude et de GALLAY Eliane, chef-lieu.
- BASTARD Valérie Marie Claude, née le 21 décembre à BONNEVILLE, fille de Maurice et de COTTIER Jacqueline, Les Granges.
- LETESSIER Catherine Pascale, née le 28 décembre à BONNEVILLE, fille de Jean-Claude et de LEHOUSSEL Monique, Les Chavannes.
- PERNOLLET Thierry Régis, né le 29 décembre à BONNEVILLE, fils de Simon et de DEMORNEX Christiane, Les Perrières.

MARIAGES

A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- Le 18 avril :** MARINKOVIC Thomas, chef de rang, fils de Vladimir et de ROC ILIC Olga, domicilié aux GETS, chalet Zadruza, et ROOZENDAAL Julia Jacoba, employée de bureau, fille de Jacob et de KRAM Jantina, domiciliée aux GETS, chalet Zadruza.
- Le 25 avril :** GRANGE Robert Lucien, artisan maçon, fils de Joseph et de GRUFFY Suzanne, domicilié à TANINGES, Sous Marcellly, et MONNET Nicole Cécile Marie, sans profession, fille d'André et de PERNOLLET Marie, domiciliée aux GETS, Le Bénévy.
- Le 2 mai :** ANTHONIOZ Bernard Jean, employé de banque, fils de Jean et de ANTHONIOZ-BLANC Aurélie, domicilié aux GETS, chef-lieu, et BRY Christiane Jacqueline, professeur, fille de Roland et d'ALAVOINE Jacqueline, domiciliée à LAON (Aisne).
- Le 23 mai :** BERGOEND Guy Yvon, employé de téléski, fils de Célestin et de MUGNIER Jeanne, domicilié à TANINGES, Verdevant, et DUCRETTET Josiane Marie Aurélie, sans profession, fille de François et de DUCRETTET Marie-Louise, domiciliée aux GETS, chef-lieu.

Le 6 juin : MORAND Albert Marcel, technicien T.P.E., fils de Maurice et de COCHENET Hélène, domicilié au BIOT, Gys, et MUGNIER Monique Marie Isaline, sans profession, fille de Jean Joseph et de DELAVAY Lucie, domiciliée aux GETS, chef-lieu.

Le 20 juin : PERNOLLET Simon Claudius, moniteur de ski, fils de Francis et de BAUD Marie, domicilié aux GETS, Les Perrières, et DEMORNEX Christiane Germaine, sans profession, fille de Pierre et de RAISIN Jeanne, domiciliée aux GETS, Les Perrières.

Le 18 août : MICHAUD Jacques Michel Ambroise, moniteur de ski, fils de Jean-Marie et de BLANC Denise, domicilié aux GETS, chef-lieu, et RICHARD Annick Jeanne Emilienne, sans profession, fille de Louis et de GAUVIN Françoise, domiciliée à BARNEVILLE-CARTERET (Manche).

Le 17 octobre : MALBURET Jean Bernard, étudiant en journalisme, fils de Jacques et de REDELSPERGER Laure, domicilié à HYERES (Var), et GROS Dominique Marie Alberte, étudiante en diététique, fille de Louis et de MARTET Christiane, domiciliée à HAGUENAU (Bas-Rhin).

Le 29 octobre : ROMIER Paul Claude, boucher, fils d'Antonin et de LYONNET Marie, domicilié à MARHLES (Loire), et ZENONI Marguerite Rosette Claire, employée de bureau, fille de Jean et de TESSARO Claire, domiciliée aux GETS, Le Pont des Gets.

A L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

A LA ROCHE-SUR-FORON, le 25 avril : ANTHONIOZ - BLANC Régis Arsène, fils d'Antoine et de DUCRETTET Marie, domicilié à AMANCY, et MERMILLOD-BLONDIN Lilliane Emilienne Mélanie, domiciliée à LA ROCHE-SUR-FORON.

A MAGLAND, le 30 mai : ANTHONIOZ François Joseph, cuisinier, fils de Claudius et de PERNOLLET Alice, domicilié aux GETS, Le Bénévy, et MAZZA Elisabeth, caissière, domiciliée à MAGLAND.

DÉCÈS

A L'INTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- BERGOEND Jean Marie Joseph, fils de Louis et de PERNOLLET Alphonsine, célibataire, décédé le 2 mars, 52 ans.
- BERGOEND Adrien Irénée, fils de Célestin et de ANTHONIOZ Hortense, célibataire, décédé le 19 août, 69 ans.
- BERGOEND Henri Sylvaire, fils de Célestin et de ANTHONIOZ Hortense, époux de Marie GREVAZ, décédé le 26 août, 74 ans.
- PERNOLLET Marie Irma, fille d'Alphonse et de GEROUDET Louise, épouse SERMONET, décédée le 11 octobre, 70 ans.

A L'EXTÉRIEUR DE LA COMMUNE :

- BERGOEND Joseph Ida, fille de Joseph et de ROSSET Jeanne, épouse ANTHONIOZ-BLANC, décédée le 10 février, à TANINGES, 70 ans.
- COPPEL Alice Louise Joséphine, fille de Jean et de BERGOEND Joseph, célibataire, décédée le 12 avril, à LYON (Rhône), 71 ans.
- COPPEL Esther Joséphine, fille de Joseph et de ANTHONIOZ-ROSSIAUX Claudine, décédée le 25 avril, à DIVONNE-LES-BAINS (Ain), 83 ans.
- RAMEL Jean Marcel, fils d'Armand et de ANTHONIOZ Marthe, époux de TISSOT Noëlle, décédé le 14 mai, à VILLEJUIF (Val-de-Marne), 31 ans.
- GEROUDET Jules François Célestin, fils de François et de PERNOLLET Marie, veuf de SERMONET, décédé le 24 juin, à PEILLONNEX, 74 ans.
- DELAVAY François Alfred, fils de Pierre et de DELAVAY Marie, époux de GLIERE Marie-Louise, décédé le 29 juillet, à VOUGY, 56 ans.
- MICHAUD Jean Marie Basile, fils de Joseph et de BLANC Marie Thérèse, époux de BLANC Denise, décédé le 20 octobre, à LYON 5^e (Rhône), 58 ans.
- GREVAZ Elie Jean Marie, fils de Joseph et de ANTHONIOZ Jeanne, époux de LAPORTE Anna, décédé le 22 octobre, à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, 60 ans.
- MUGNIER Françoise Ailce Noémie, fille de Emile et de GEROUDET Marie, épouse DENANE, décédée le 30 octobre, à SAINT-MAXIMIN (Var), 72 ans.

1890, 1900, 1920 :

4 vieilles photographies...



Est-ce la plus ancienne photo



Vue générale en 1900.

(Photo Mairie des Gets)

Les lecteurs de ce 2^e B
raient de vieilles cartes pos
nant Les Gets — les débuts
de vouloir bien les déposer
la prochaine édition de 197

Panorama aimablement prêté par M. Va





...d'une petite commune
devenue grande station

o de la commune (1890) ?
(Photo Mairie des Gets)

lletin Communal qui possède-
ales ou photographies concer-
du ski peut-être — sont priés
en mairie en vue d'illustrer



L'ancienne mairie et l'église en 1900.

(Photo Mairie des Gets)

daux, chalet Clair-Matin, aux Puthays (1920).



AVEC LE PÈRE PIERRE GALLAY,

UN FILS DU PAYS, REPORTER AUTOUR DU MONDE

Né aux Gets le 16 mai 1928, le Père GALLAY est rédacteur reporter au journal « La Croix » depuis 1960.

Il est entré chez les Assomptionnistes en 1946, à 18 ans, précisément parce qu'il désirait être prêtre journaliste et que la congrégation des Assomptionnistes qui a fondé la Maison de la Bonne Presse, aujourd'hui « Bayard Presse » pouvait seule lui garantir la réalisation de ses souhaits.

Licencié en philosophie (Lyon), licencié en théologie (Rome), licencié en lettres classiques (Grenoble) il a d'abord été professeur en France et directeur académique du collège Notre-Dame d'Afrique à Abidjan en Côte d'Ivoire, avant de faire carrière dans le journalisme.

Depuis dix ans il a parcouru le monde entier. Il a, en particulier, suivi Paul VI dans chacun de ses voyages, comme envoyé spécial du journal « La Croix », à Jérusalem, Bombay, New-York, Fatima, Istanbul et Ephèse, Bogota, Genève, Kampala. Il a fait de nombreux reportages en Europe de l'Est, en Amérique latine, en Afrique, en Asie. Collaborateur de plusieurs publications de « Bayard-Pressé » entre autres du « Pèlerin du XX^e siècle » où il assure la rubrique « Dans le courrier du Père », il collabore également aux émissions religieuses télévisées du dimanche matin.

Il nous livre ici quelques souvenirs inédits de ses voyages autour du monde.

Mes voyages autour du monde ? Depuis longtemps j'ai renoncé à les compter. Ils font partie de ma vie de journaliste. Ils me tiennent éloigné de France chaque année pendant trois ou quatre mois.

Ils m'ont permis de connaître une bonne cinquantaine de pays dans tous les continents et pas en touriste mais en reporter qui fouine, interroge, enquête, voit de ses yeux, risque parfois gros.

Au moment où j'écrivais ces lignes en réponse à une demande de mon cousin Alphonse Monnet, maire des Gets, je bouclais mes valises pour deux mois de périple en Thaïlande, à Hong-Kong, à Formose, au Japon, aux Philippines, en Australie... Je devais être de retour à Paris pour Noël.

Quant à me demander dans quel pays visité je voudrais vivre, j'hésite à répondre car j'ai été séduit par tant d'entre eux ; par le Mexique, mais aussi par l'Éthiopie, mais aussi par l'Inde que j'ai parcourue en tous sens pendant plus de trois mois, à deux reprises, mais aussi par le Kenya, le Chili, la Suède, le Malawi... la liste s'allonge comme un film de souvenirs extraordinaires et dont une partie seulement a été écrite, un reportage ne pouvant tout contenir.

Le plus beau pays ? Je conclus toujours en disant que la France après tout n'est pas si mal et que vue d'avion, quand on revient de survoler déserts et océans, elle est un merveilleux jardin, infiniment varié, infiniment soigné, par des



Pierre GALLAY au sommet de la pyramide du Soleil à Teotihuacan au Mexique.
Au fond, la pyramide de la Lune.

(Photo P. Gallay)

siècles de civilisation et de peine patiente.

Je conclus aussi que dans ce jardin, mon pays natal, Les Gets, n'a rien à envier à beaucoup d'autres lieux et qu'on est surtout heureux d'y retrouver l'affection et l'amitié.

Du reste, à propos des Gets j'ai vécu une coïncidence curieuse comme si quelqu'un du pays, mort depuis longtemps m'avait soudain fait un signe d'amitié. C'était à Nagpur en Inde le 11 mars 1966. Les lecteurs du journal « La Croix » venaient de donner quelque 300 millions d'anciens francs en quelques semaines pour lutter contre la terrible famine qui sévissait alors là-bas par suite de la sécheresse. Je parcourais le pays et un soir, me trouvant à Nagpur et connaissant bien l'archevêque de l'endroit, rencontré en France. Mgr RAYMOND, un indien, je lui téléphonais de l'aéroport où il vint me chercher. Or la chambre qu'il me donna à l'archevêché était surmontée d'une inscription disant qu'elle avait été occupée par Mgr Coppel, né aux Gets et qui fut évêque de Nagpur. Je n'en savais rien et Mgr Raymond ignorait totalement que l'un de ses prédé-

cesseurs était originaire de mon pays natal... Quelques jours après à Amravati je rencontrais une religieuse, sœur Angès AVETTAND des Sœurs de la Croix de Chavanoz qui avait autrefois connu ma mère... coïncidences.

Mais courir à travers le monde n'est pas fait que de rencontres heureuses. En juillet 1968, j'ai cru mourir au Pérou près du lac Titicaca, lors d'un atterrissage en catastrophe d'un DC 3 qui n'avait plus aucune possibilité de freiner. Le choc fut rude. Mais peut-être n'est-il pas nécessaire de tomber de bien haut pour mourir. J'en ai fait la cocasse expérience en haute Egypte en août 1969 quand le petit âne gris au nom poétique de « California » qui m'avait trimbalé à travers la vallée des rois, s'écroula de fatigue et m'envoya rouler avec mes appareils de photos à quelques mètres devant lui. Pendant trois ou quatre jours je souffris atrocement des vertèbres cervicales...

Mais dans les reportages, le plus intéressant est la rencontre des hommes, celle d'un Dom Helder Camara, d'une mère Thérèse à Calcutta, d'un Baba Simon au Ca-

meroun, celle des mineurs sous la mer à Lotta au Chili, des victimes innocentes du racisme en Rhodésie et en Afrique du Sud. L'une de mes joies est d'avoir pu susciter un vaste mouvement de solidarité pour les enfants les plus abandonnés de Bombay, un mouvement qui continue toujours.

En tant qu'envoyé spécial j'ai vécu en direct de grands moments, lors des voyages du pape, cette séance de l'O.N.U. le 4 octobre 1965 entre autres où les représentants de nations de la terre étaient d'accord pour acclamer le « jamais plus la guerre » du pape. Cette rencontre du 6 janvier 1964 à Jérusalem entre Paul VI et le patriarche Athénagoras dans la résidence du patriarche Bénédictos au Mont des Oliviers. Dans la petite pièce qui contenait à peine trente personnes et où Paul VI avait laissé entrer quelques journalistes, j'ai assisté à la scène de réconciliation et l'ai photographiée... perché sur un canapé !

Mais je bavarde et j'ai dépassé les deux pages dactylographiées qui m'étaient demandées. Quand je dis qu'on ne peut jamais tout écrire...

Pierre GALLAY.

Un Argentin au pays de ses ancêtres...

A la page 2 de la « Vie Gêtoise » n° 1, nous faisons paraître la photo de la famille Joseph ANTHONIOZ-BLANC, exilée en Argentine en 1890.

Nous avons eu la joie de recevoir le 17 mai 1970, le Père Ernesto BEL, arrière-petit-fils de Joseph ANTHONIOZ-BLANC.

Le Père Ernesto Bel, est âgé de 38 ans. Il est en Europe afin de poursuivre ses études. Après avoir fait deux ans à Rome, il est en ce moment à Paris où il doit rester jusqu'en juillet 1971.

Il nous a dit combien il était heureux de connaître le pays de ses grands-parents. Sa grand-mère née aux Gets le 4 mai 1877 est maintenant âgée de 94 ans. Elle vit au milieu de ses nombreux descendants, à Calabacilla en République Argentine.

Sur notre photo : le Père BEL devant la maison de ses arrière-grands-parents à Nancru.



(Photo Mairie des Gets)

SUR LA « RÉFORME » DE L'ENSEIGNEMENT

On parle beaucoup et souvent de la réforme de l'enseignement. On en écrit dans les journaux. De nombreux livres ont paru qui s'y rapportent. Cela s'explique si l'on pense que le quart environ de la population française appartient à titre d'élèves, de professeurs ou d'administrateurs, au monde de l'enseignement public et privé, de la maternelle aux grandes écoles. Et comme pour chaque enfant scolarisé ses parents sont concernés on comprend que tout ce qui peut se passer dans ce monde agite l'opinion publique.

Or il s'y est évidemment passé un certain nombre de choses depuis quinze ans. Mais tout ce qui est advenu d'important dans l'enseignement français ne ressortit pas nécessairement à ce qu'on peut proprement appeler sa réforme.

Ainsi ce qu'on a qualifié « d'explosion scolaire » et qui est un fait scolaire très important n'est pas inclus dans la réforme, encore qu'il fasse partie des éléments qui ont contribué à rendre plus évidente sa nécessité.

L'ordonnance du 6 janvier 1959 qui a porté l'instruction obligatoire à 16 ans est aussi un de ces éléments. Les diverses lois d'aide à l'enseignement privé ont apporté aussi leur perturbation à un état de fait, sans qu'on puisse les lier à la réforme.

On pensera peut-être aux mesures administratives prises depuis 10 ans et qui réorganisent l'enseignement public : elles ne constituent pas, en elles-mêmes, une réforme de cet enseignement.

Ainsi on peut bien se livrer à des variations brillantes concernant la façon dont se déroulera l'examen du baccalauréat. On peut même en modifier la notation, les coefficients, les exigences d'admission, on n'aura pas pour autant réformé l'enseignement du second degré dont le baccalauréat est l'ambition première et parfois unique... ou ultime.

Une réforme de l'enseignement doit se situer au cœur même de l'acte éducatif : est « réforme » ce qui touche les contenus, la matière enseignée au sens d'ensemble des connaissances acquises par l'enseigné ; mais surtout est réforme ce qui apporte un progrès dans la manière d'enseigner, les méthodes pédagogiques, les relations réciproques : maître à élève, ... élève à maître et chacun d'eux à la connaissance en cause ; est réforme ce qui ressortit à la finalité générale de cet acte éducatif... et donc l'orienté.

On parlera donc convenablement de réforme lorsqu'à un programme de mathématiques en place, on en substituera un autre renouvelé profondément « de la maternelle à l'université... » mais surtout lorsque ce programme sera acquis par les élèves selon des méthodes différentes.

On parlera de réforme de l'enseignement du français langue maternelle de communication lorsqu'on aura brisé dans cette matière essentielle un certain nombre de routines et non pas simplement lorsqu'on aura ajouté ou retranché une heure de l'horaire hebdomadaire de français au premier cycle.

On parlera de réforme lorsqu'on mettra en œuvre une démocratisation véritable de la culture.

Bien sûr les mesures administratives de réorganisation peuvent s'inscrire à titre de moyens d'exécution, de cadre d'action pratique dans une évolution qui peut permettre à terme d'instituer une véritable réforme de l'enseignement.

Par exemple dans l'hypothèse où on déciderait qu'aucune classe primaire élémentaire ne réunirait plus de 20 élèves et dans l'hypothèse complémentaire où cette décision serait appliquée effectivement partout, on n'aurait pas pour autant résolu le problème de la réforme de l'enseignement ; aussi bien n'a-t-on pas la preuve absolue que 25... ou 15 ne seraient pas plus favorables. Mais on aurait pris une mesure « réformatrice » parce qu'elle modifierait dans une certaine mesure et favorablement le rapport enseignant - enseigné, enseignant - enseignant qui existe aujourd'hui dans trop de classes.

Et sans doute beaucoup de mesures ont-elles été prises dans une intention analogue de créer les moyens, les institutions propices à des réformes futures.

Aussi ne faut-il pas les ignorer, ne serait-ce que pour bien comprendre puisque l'opinion est portée à voir en elles « la » réforme.

On citera :

1° la prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans

2° la structuration « horizontale » des cycles :

— cycle préscolaire et élémentaire et suppression (non achevée partout) des classes de fin d'études et du CEPE — premier cycle du second degré, ou cycle d'observation et création de C.E.S. avec l'orientation en fin de 3^e — 2^e cycle du second degré conduisant au baccalauréat modifié en 1969 après réorganisation interne des sections — enseignement supérieur, avec la loi votée en 1968 sur la réorganisation des universités (autonomie, pluridisciplinarité, participation) dont l'application est en cours.

— l'institution des conseils d'administration des établissements de second degré avec une plus grande participation des parents des élèves et des professeurs.

— la réorganisation de la structure (établissements et cycles ou sections) de l'enseignement technique et professionnel.

— l'application du tiers temps pédagogique, etc... etc...

Ce n'est pas le lieu ici de développer en détail ces diverses rubriques, chacune comporte d'ailleurs des éléments complexes, fluctuants, au milieu desquels les « techniciens » chargés de les appliquer ne sont pas toujours bien au clair.

D'autre part, cette application dépend étroitement des moyens matériels de réalisation (crédits, locaux, personnels, ...) et ces moyens ne sont pas toujours disponibles à la mesure des nécessités de cette application ; cela a été assez dit et écrit pour que tout le monde le sache.

Mais on peut se demander si ce « tout le monde » est bien acquis à l'idée d'une réforme profonde et véritable de l'enseignement en France. A constater l'inertie, consciente ou inconsciente, autre bien sûr que l'obstacle passif des moyens matériels ci-dessus évoqués, qui se constate à propos de telle ou telle mesure déjà mesure de « réforme », on peut hésiter sur la réponse.

Par exemple la place voulue plus grande des activités physiques, par exemple la prédominance de la réflexion, de l'imagination, de la créativité, sur la mémoire (non exclue d'ailleurs), figurent dans les directives officielles propres au premier et au second degrés.

Constata-t-on que les enseignants s'y appliquent unanimement, constata-t-on que les parents l'exigent ? Ces parents ont-ils en majorité vraiment accepté la création des C.E.S. ou des classes de perfectionnement ? Les uns et les autres croient-ils vraiment que l'égalité de dignité entre la formation technique et professionnelle et la formation traditionnelle dite culture générale classique est valable pour leurs propres enfants ? Court-on moins après le latin pour le latin, après le baccalauréat à tout prix, après le diplôme - assurance intellectuelle pour la vie ?

La loi d'orientation de l'enseignement universitaire, bien que votée à l'unanimité dans un sens politique, est-elle reçue avec l'objectivité qui semblerait aller de soi vu les gens qu'elle concerne ? etc... etc...

Certes il y a progrès dans le sens d'une véritable réforme de l'enseignement parce qu'il y a dans tous les milieux heureusement des hommes de progrès qui cherchent et qui avancent.

Et il faut espérer.

C'est pourquoi, tout autant que de débats sur des mesures et des moyens d'application, la réflexion et la discussion au niveau de l'opinion publique doivent s'attacher à lui faire prendre conscience et finalement à faire accepter la nécessité et la légitimité d'un enseignement essentiellement différent de celui que l'histoire, les traditions liées à un état de la société et les réussites passées tendent à présenter comme intangible.

A.P.



Chaque année la municipalité organise l'arbre de Noël des enfants des écoles. Voici celui de Noël 1970.

(Photo Mairie des Gets)

QU'EST-CE QUE l'Association Familiale Rurale ?

par Georges RENNARD

Dans le cadre de nos communes rurales l'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE est :

OUVERTE A TOUS

Sans distinction :

- d'âge
- d'activité professionnelle
- de condition de vie sociale
- d'option philosophique

ELLE EST CONSTITUÉE DE FAMILLES QUI ACCEPTENT :

- de mettre en commun leurs préoccupations
- d'agir ensemble pour :
défendre leurs intérêts,
améliorer leur situation.

ELLE A UN TRIPLE ROLE :

D'ETUDE, DE DIALOGUE, D'ECHANGE

sur tous les problèmes en rapport avec les différents éléments de la vie des personnes et des familles (éducation et orientation des enfants, vie familiale, loisirs, etc...).

DE CRÉATION DE SERVICES :

susceptibles de répondre aux besoins des familles et gérés par elles-mêmes.

DE REPRÉSENTATION, DE DÉFENSE :

des familles à tous les niveaux et sur tous les points qui concernent la vie familiale (amélioration du revenu familial, prestations familiales, bourses scolaires, etc...).

PAR L'ASSOCIATION FAMILIALE ON EST :

INFORMÉ SUR LES PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI :

- Education — Avenir — Loisirs
- Enseignement — Orientation
- Harmonie conjugale et familiale
- Logement — Equipement de la région
- Economie — Consommation, etc...

ON PARTICIPE A DE MULTIPLES RÉALISATIONS RÉPONDANT A NOTRE ATTENTE :

- Ruches familiales de vacances
- Centre de loisirs de vacances et camps
- Session d'étude à l'étranger
- Transports d'écoliers
- Cantines scolaires
- Aide aux personnes âgées, etc...

ON DÉFEND NOTRE POUVOIR D'ACHAT :

L'Association familiale et l'Association des consommateurs ruraux

- Enquête sur les prix
- Interventions diverses

ON CONTRIBUE AUX RÉALISATIONS SOCIALES, CULTURELLES

- Aide Familiale Rurale
- Aide ménagère
- Maisons Familiales d'Education et d'Orientation
- Centre Social Rural

ON FAVORISE LA PROMOTION DES FEMMES

par la création de clubs féminins ruraux

Les Associations Familiales Rurales sont regroupées en :
Fédérations Départementales de la « FAMILLE RURALE »

Les Fédérations Départementales constituent sur le plan national :

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA FAMILLE RURALE

ELLE EDITE PLUSIEURS PUBLICATIONS :

- FAMILLES RURALES, documentaire mensuel
- TRAIT D'UNION DES CLUBS FÉMININS
- LIEN DES RUCHES et CENTRES DE LOISIRS
- etc...



L'Association Familiale Rurale des Gets a été très active durant l'année 1970 : transport et encadrement des enfants à la piscine en juillet et août ; organisation de la Ruche (notre cliché) et mise sur pied de la cantine pour les enfants du chef-lieu.

(Photo Mairie des Gets)

LES JEUNES GÊTOIS ONT DÉCOUVERT AUTRE CHOSE QUE le ski

Les citadins attendent avec impatience la possibilité de venir en montagne pour pratiquer ou découvrir les joies du ski. Mais ce sport, qu'ils pratiquent quelques jours par an, est pour eux une activité parmi bien d'autres ; avatagés qu'ils sont par l'équipement sportif des agglomérations.

Chez nous, l'activité physique essentielle (pour ne pas dire unique) des jeunes, était jusqu'à maintenant le ski. Or, depuis peu, nos montagnards ont découvert... la natation.

En effet, le programme scolaire de l'année 1969-70, a pu comporter, pour la première fois, l'enseignement de la natation aux enfants des écoles. Bien sûr, ce n'a été qu'un premier pas. Mais il a été bien accueilli et bien suivi. L'initiative des institutrices, largement favorisée par M. l'Inspecteur Primaire et le bon accueil de la commune de Morzine, a permis de faire fréquen-

ter la piscine municipale à tous les enfants, pendant leur temps de plein air hebdomadaire, au mois de juin.

par Jean-Claude
LETESSIER

Cette première étape a pu avoir une continuité heureuse, pendant les grandes vacances, grâce à l'association familiale rurale des Gets. En effet, avec l'aide de la municipalité, toutes les familles intéressées ont été invitées à adhérer à l'association familiale ; grâce à quoi, les enfants ont pu suivre gratuitement les cours de l'école de natation de Morzine.

Un autocar assurait le transport d'un groupe atteignant 58 enfants sous la surveillance de Mlle Brigitte

BLANC, aidée de Mlle CLERC, et des monitrices de la ruche : Milles GIGUET et BRASIER.

Ainsi :
25 enfants

ont obtenu leur test Têtard
23 leur test 1 nageoire
4 leur test 2 nageoires
4 leur test 3 nageoires
1 le test « Dauphin de bronze ».

En outre, tous ces jeunes ont connu une occupation saine pendant leurs vacances. Ils ont découvert les joies de l'eau. Ils ont apporté à leur corps les bienfaits d'un sport complet, qui développe harmonieusement la musculature et les fonctions respiratoires et circulatoires ; qui donne de la volonté et du cran.

Il reste beaucoup à faire, certes, mais il est réconfortant de constater qu'à cette cadence là, en 2 ou 3 ans, 10 % de la population Gêtoise saura nager...

le sport :

Qu'est-ce que c'est ?

A quoi ça sert ?

Qu'est-ce que ça donne ?

1 - Qu'est-ce que c'est ?

Le Larousse en donne la définition suivante :

« Pratique méthodique des exercices « physiques, non seulement en vue du « perfectionnement du corps humain, « mais encore de l'esprit, de certaines « qualités telles que la loyauté, l'énergie, la persévérance, la décision... »

2 - A quoi ça sert ?

- a) à se tenir en bonne santé
- b) à occuper ses loisirs
- c) à acquérir un bon équilibre moral.

a) à se tenir en bonne santé :

« Dans l'temps, on n'avait point ça, et on vivait ben d'sans ! »

Nos grands-pères n'ont pas tort d'objecter cette boutade, quand on leur parle du sport et de la nécessité de construire ou d'aménager des stades, des piscines, des salles de gymnastique...

Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que « dans l'temps », on se déplaçait à pied, ou à cheval, ou à bicyclette ; on n'était pas assisté par les appareils modernes, et le simple fait de vivre, en suivant le train-train quotidien, exigeait une somme d'activités physiques suffisantes pour le développement du corps et l'équilibre physique.

En outre, travaillant bien davantage que maintenant, on n'avait que fort peu de loisirs, et quand on en avait, on en profitait pour se reposer.

L'évolution technique, l'apparition des appareils ménagers, des machines

outils, du chauffage central, sont autant de facteurs qui contribuent, chacun dans leur domaine, à éliminer tout effort, et toute activité physique, de la vie de tous les jours.

L'homme moderne doit donc remplacer les exercices que son grand-père faisait tout naturellement, pour vivre, par des activités physiques méthodiques compensatrices ; faute de quoi sa santé risque de devenir de plus en plus précaire.

La médecine affirme que l'infarctus du myocarde est un mal des temps modernes qui fait mourir de plus en plus de gens. Il faut savoir que ce mal n'affecte pour ainsi dire jamais les gens qui pratiquent un minimum d'activité physique ou sportive, par seul souci de « se tenir en forme ».

Qu'est-ce donc, au juste que « se tenir en forme » ?

C'est entretenir ses grandes fonctions en bon état de marche. Le sport aide à cela. Au cours de l'exercice physique, l'organisme accroît son oxygénation, grâce à une respiration plus complète, à une accélération de la circulation qui apporte plus d'oxygène aux cellules.

En outre sa pratique exige de ne pas abuser d'alcool, de tabac, ni d'excitants divers.

La conséquence de tout ces points est une meilleure santé, indéniablement.

La vie animale consiste à manger, boire, dormir et se reproduire. Et dans le milieu naturel, la bête chétive crève...

Sous des apparences vernissées, le milieu social moderne devient une véritable jungle, dans laquelle les chétifs s'étioleront s'ils ne savent pas s'imposer. Or, pour ce faire, il faudra à l'individu non seulement des qualités animales mais de plus en plus de qualités humaines, de maîtrise mentale, de vivacité d'esprit, de vitalité spirituelle, autant de facteurs qui ne peuvent se développer que dans un corps sain.

Voilà, de façon très succincte, la première utilité de la pratique du sport, qui est chaque jour un peu plus **une nécessité vitale.**

b) à occuper ses loisirs :

Maintenant, on travaille moins que « dans l'temps ». De ce fait, on dispose de temps libre. Quoi faire de ce temps ?

« L'oisiveté est la mère de tous les vices » dit l'adage ; et c'est vrai. Le désœuvrement est malsain, et finit toujours dans le pernicieux, voire même dans la malhonnêteté et la déchéance morale. Il faut que les gens sachent quoi faire, pendant leurs temps libres, et qu'ils trouvent du plaisir dans cette occupation (sinon, il le recherchent dans... la drogue !).

Parmi les activités possibles, les pratiques sportives offrent un très large éventail, pouvant donner satisfaction, en fonction des endroits et des saisons.

Cela suppose une certaine forme d'éducation, dès l'enfance, d'une part ; et, d'autre part, un effort d'équipement de la part des communes ; car il serait vain de donner aux gens le goût de pratiquer une activité, si on ne peut leur assurer la possibilité de la pratiquer. Mais ceci n'est pas le propos du présent article...

Parmi les activités sportives **les plus attrayantes**, on peut relever le ski, les jeux de ballon, l'équitation, le tennis, le patinage, la plongée sous-marine, le ski nautique, la voile, le canoë, l'escalade, la spéléologie, le parachutisme, etc... etc...

J'ai précisé, ci-dessus, « parmi les activités les plus attrayantes », pour soulever un problème très important : très souvent, on rencontre dans des groupes sportifs des gens qui désirent pratiquer une activité choisie par goût. Or, après quelques séances, on les voit peiner, et parfois abandonner, parce qu'ils n'y trouvent pas tout le plaisir escompté. La raison profonde de ce fait est que ces gens n'ont pas les qualités physiques foncières qu'il est indispensable d'avoir avant de commencer.

Il faut savoir qu'avant de pouvoir **valablement** pratiquer la majorité des sports terrestres, l'homme doit être apte à bien courir, bien sauter, bien lancer, bien grimper, avoir un bon équilibre, être souple ; et pour pratiquer tous les sports nautiques, il doit savoir bien nager, et être à l'aise dans l'eau. (Chez les grecs de l'antiquité, ne pas savoir nager était considéré comme une débilité, et quand on avait dit d'un sujet « il ne sait ni lire, ni nager ! », on avait tout dit.)

Ceci suppose d'avoir fait, dès la jeunesse, et tout au long de la croissance, un minimum d'athlétisme et de natation. C'est là qu'intervient l'éducation physique des enfants à l'école.

Depuis la rentrée scolaire 1969, la France a redécouvert la gymnastique à l'école primaire, et c'est un bien.

(J'ai dit redécouvert car, en 1793, la Convention avait déjà inscrit l'éducation physique et la natation au pro-

gramme de l'enseignement primaire, comme on peut le lire dans le bulletin des lois de la République Française n° 90, du 27 brumaire An III).

Naturellement, ce n'est pas encore parfait sur le plan matériel et pratique, mais ce n'est pas en 1 an qu'on peut rattraper le retard pris en un siècle et demi.

c) à acquérir un bon équilibre moral :

En effet, pendant les activités sportives, le pratiquant doit se contrôler, se maîtriser, faire des efforts de volonté pour surmonter certaines difficultés, s'astreindre à respecter les règles précises, à respecter les autres, à être tolérant, correct, loyal, à agir avec précision selon les situations, à donner le meilleur de lui-même, gratuitement, pour la seule satisfaction d'avoir surmonté l'obstacle et d'en être sorti vainqueur.

Il trouve, à force de pratique, des plaisirs profonds, des joies pures, parce qu'il retrouve la nature dont il jauge la puissance et affronte les forces immuables qui font toute la vie, dans son éternel recommencement.

3 - Qu'est-ce que ça donne ?

Ce sera la conclusion de ces quelques lignes :

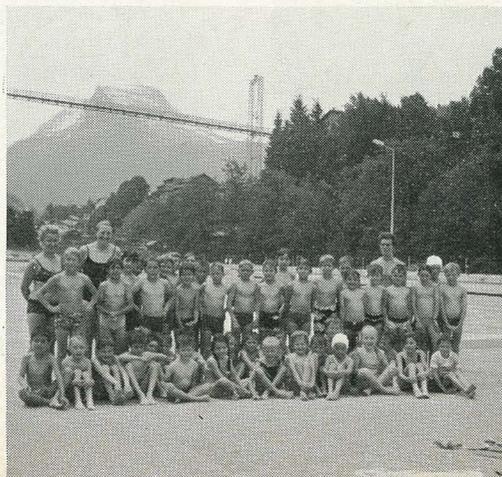
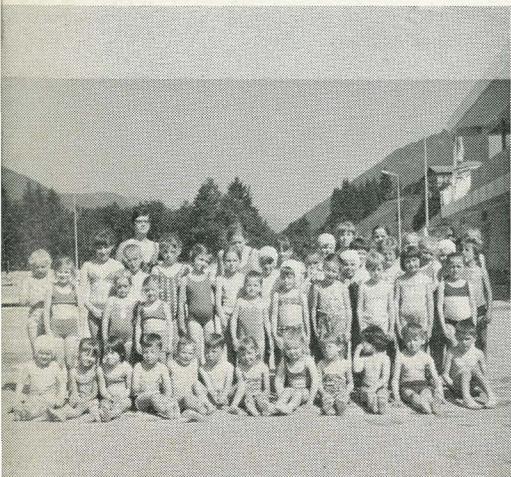
- « ça » compense le manque d'activités physiques engendré par la vie moderne.
- « ça » entretient une bonne condition physique, et par conséquent une meilleure santé.
- « ça » permet de passer les temps libres plus agréablement.
- « ça » donne un bon équilibre moral.

ALORS FAVORISONS LA PRATIQUE DU SPORT AUTOUR DE NOUS. C'EST UN DEVOIR QUE NOUS AVONS A L'EGARD DES ENFANTS QUE NOUS AVONS A EDUQUER. Y FAILLIR ENTRAINERAIT PLUS TARD, DE LEUR PART, DES REPROCHES JUSTIFIÉS...

J.-C. LETESSIER

Les enfants des Gets ont découvert à la piscine de Morzine les joies de la natation.

(Photo Mairie des Gets)



Les Religieuses aux Gets

De 1835 à 1968, trois ou quatre religieuses, les Sœurs de la Charité, ont résidé aux Gets, dans leur maison située derrière l'église.

Leur présence s'avérait extrêmement utile pour apporter les soins aux malades comme infirmières et pour donner l'instruction aux enfants comme institutrices.

Les temps ont changé : le manque de vocations et les facilités de transport font que les religieuses se regroupent et depuis 1968 nous n'en avons plus en résidence aux Gets. Mais comme elles sont irremplaçables auprès des malades, des infirmes et des personnes âgées, la municipalité

**Il faut savoir fleurir où Dieu
nous a semé
Il faut savoir sourire lorsque l'on
veut pleurer
Il faut savoir souffrir dès que
l'on veut aimer**

a voulu mettre à la disposition de Sœur Césarine, résidant à Morzine, une 2 CV et un dispensaire équipé.

Puisque nous en sommes aux religieuses, il nous a semblé intéressant de vous donner la liste de celles de nos compatriotes qui ont opté pour la vie religieuse et qui sont disséminées à travers la France et le Monde :

En haut, Sœur Césarine prenant possession de sa nouvelle 2 CV, et en bas faisant une piqûre à une patiente.

(Photo Mairie des Gets)

Marie PERNOLLET (Sœur Anastasie) Sœur de la Charité
Missionnaire au LAOS (Institutrice)

Yvonne PERNOLLET (Sœur Ambrosine) Sœur de la Charité
responsable de l'Hôpital de SOSPEL (Infirmière)

Joséphine PERNOLLET (Sœur Marie Irène) Sœur de la Charité
responsable de l'école EL ASNAM (Algérie)

Françoise PERNOLLET (Sœur Marie Jean) Sœur de la Charité
institutrice EL ASNAM (Algérie)

Jeanne BAUD (Sœur Marie Rosalie) Sœur de la Charité
supérieure régionale de la Mission du LAOS

Marie MUGNIER (Sœur Anne Vincent) Sœur de la Charité
infirmière à BONNEVILLE (ville)

Léa BLANC (Sœur Théophile) Sœur de la Charité
infirmière à BONNEVILLE (hôpital)

Marie ANTHONIOZ-ROSSIAUX (Sœur Marie Claudia) Sœur de la Charité
services généraux (MORET-SUR-LOING)

Irma COPPEL (Sœur Marie Candide) Sœur de la Charité
infirmière à CHAMONIX (hôpital)

Marie BLANC (Sœur Jeanne Félicité) Sœur de la Charité
infirmière à FAVERGES

Agnès ANTHONIOZ (Sœur Louise Marguerite) Sœur de Saint-Joseph
infirmière à SALLANCHES (hôpital)

Marie DUCRETTET (Sœur Marie Ernest) Sœur de Saint-Joseph
directrice d'orphelinat à MONNETIER-MORNEX

Jeanne DUCRETTET (Sœur Saint-Bernard) Sœur de Saint-Joseph
institutrice à ANNECY (Les Tilleuls)

Léa COPPEL (Sœur Marie Claudia) Sœur de Saint-Joseph
services généraux - OYONNAX (Ain)

Thérèse MARTIN (Sœur Félicia) Sœur de Saint-Joseph
services généraux (Centre d'accueil - Clos Saint-Jean) CEYZERIAT (Ain)

Clémence BAUD (Sœur Jeanne Philomène) Sœur de la Charité
institutrice à MASCARRA (Algérie)



Devant la cathédrale de Milan.
(Photo Mairie des Gets)



Place Saint-Marc à Venise.
(Photo Mairie des Gets)

Les Anciens Combattants à Venise

En 1969, la Municipalité offrait un voyage aux Anciens Combattants à VERDUN.

En 1970, c'est VENISE qui fut choisie.

Le voyage se fit par le tunnel du Mont-Blanc, Aoste, Turin et Milan où une petite halte permit aux courageux (car il faisait chaud !) la visite du fameux dôme.

Après une nuit et une journée passées à VENISE, ce fut le retour par le Simplon où chacun apprécia la fraîcheur.

**COMMANDER C'EST L'ART DE FAIRE DE
SON BUT PERSONNEL UN IDEAL POUR LES
AUTRES.**

FOCH



L'arrêt au col du Simplon.
(Photo Mairie des Gets)

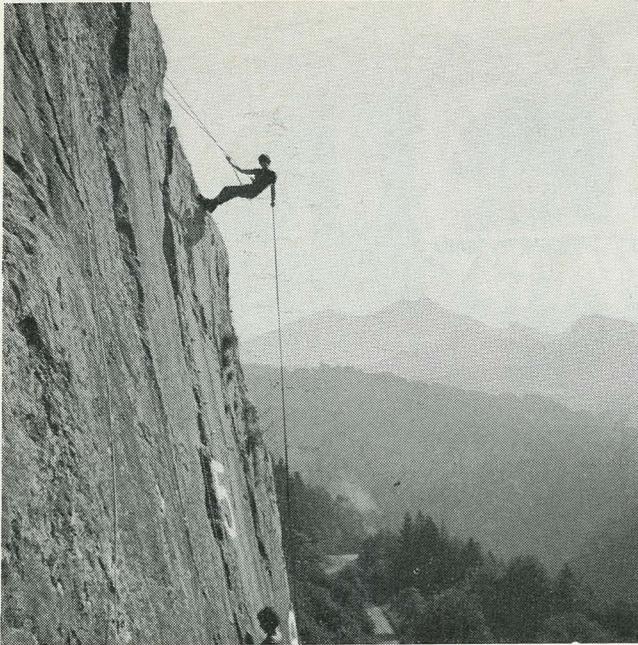


(Photo Mairie des Gets)

SOUVENEZ-VOUS

Chaque année au 11 novembre, précédés de la clique et des Sapeurs-Pompiers, les Anciens Combattants se rendent au monument aux Morts rendre hommage à leurs camarades disparus.

La vie de



Le rocher, dure école d'endurance, a de fervents adeptes chez nous.
(Photo Mairie des Gets)



Ces « papillons » évoluent gracieusement à une soirée récréative de l'Association Familiale...
(Photo Mairie des Gets)



Match contre l'équipe d'Avignon.
(Photo Mairie des Gets)



L'équipe du Hockey-Club Gétois.
(Photo Mairie des Gets)

LA JEUNESSE DEVRAIT ETRE
UNE CAISSE D'EPARGNE

la jeunesse



Le Club des Jeunes offre une soirée fondue...

(Photo Mairie des Gets)



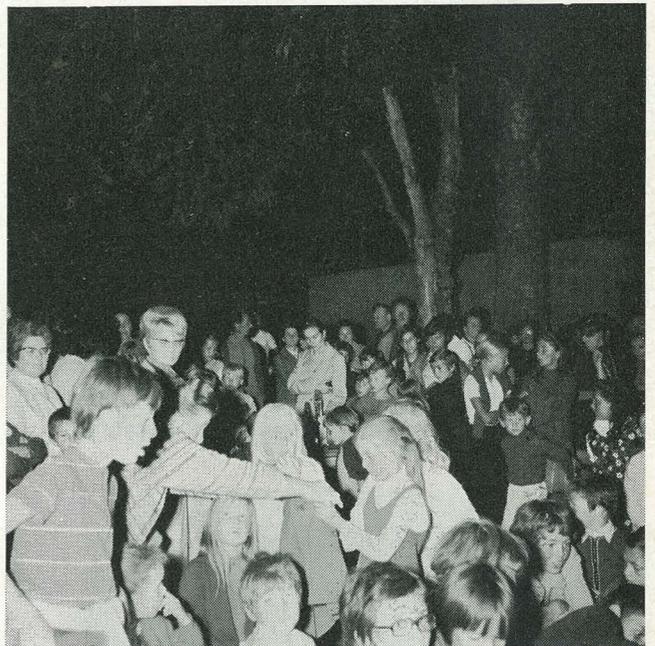
... à leurs parents qui apprécient ce plat succulent.

(Photo Mairie des Gets)



La promenade scolaire au tunnel du Mont-Blanc.

(Photo-Sport F. Fouchard)



... et tout ce « petit monde » occupe une place de plus en plus importante dans la communauté !

(Photo-Sport F. Fouchard)

NE PAS VOULOIR REUSSIR DANS LA VIE
MAIS VOULOIR REUSSIR SA VIE

LES ÉCOLIERS DES PERRIÈRES EN 1913

De nombreuses grand-mères et de nombreux grands-pères reverront avec émotion le temps où ils usaient leurs fonds de culottes sur les bancs de l'école !

(Photo Archives)



Que faites-vous bergère ?

ARRANGEMENT FR. ANTHONIOZ-BLANC.

Autrefois, au cours des veillées, qui étaient fréquentes aussi bien en été qu'en hiver, nos ancêtres aimaient à chanter en chœur.

Voici une de ces vieilles chansons que beaucoup connaissent et que les enfants des écoles ont interprétée au repas des anciens.



(Photo Mairie des Gets)

Andante legato

Que fai-tes vous ber-qè-re là-haut sur ces val-lons ?
ce que je fais dit-el-le je prends le soin
du trou-peau de mon pè-re qui n'est pas loin
du trou-peau de mon pè-re qui n'est pas loin

Que faites-vous bergère
La-haut sur ces vallons ?
Ce que je fais, dit-elle,
Je prends le soin,
Du troupeau de mon père qui n'est pas loin (bis).

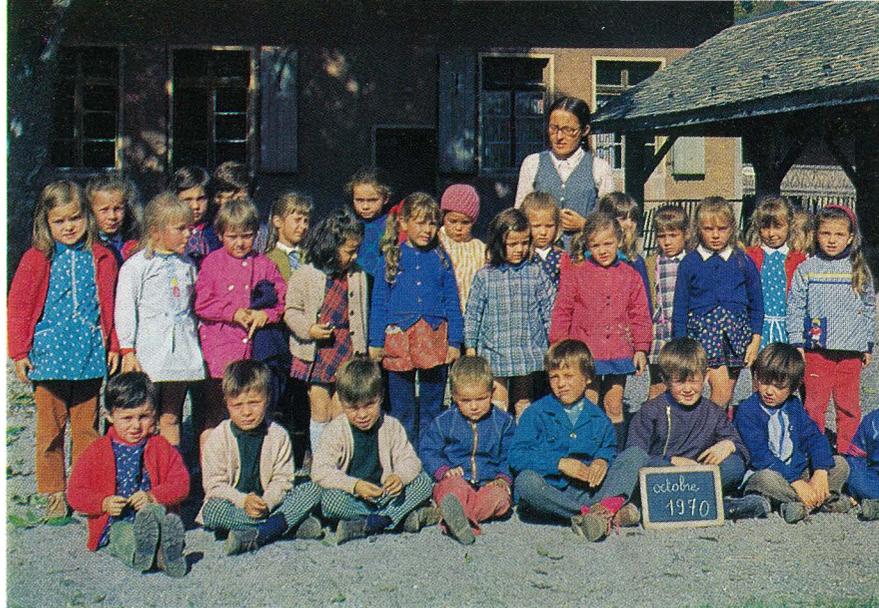
Permettez-moi, bergère,
D' m'asseoir auprès de vous.
oh ! non, oh non ! dit-elle,
Retirez-vous
Car les chiens qui me gardent ne sont pas doux (bis)

Je ne crains pas, bergère,
La fureur de vos chiens,
Ce que je crains, bergère,
C'est ton honneur,
Chose la plus certaine, j'aurai ton cœur (bis)

Chose la plus certaine,
Mon cœur tu n' l'auras pas,
Tu es amant volage,
Garçon trompeur.
Le berger du village aura mon cœur (bis).

ANNÉE SCOLAIRE 1970-1971

ECOLE NOTRE-DAME
Directrice : Maryse CLERC.



ECOLE NOTRE-DAME
Institutrice : Danielle JACQUIER.



CES CONSCRITS...
ont eu 20 ans en 1970.

(Photos Mairie des Gets)





(Photo Mairie des Gets)

PAR LA TRÈS PURE LUNE AUX NUES MÉLÉE

*Les printemps, les étés passeront ;
Toujours les paysans danseront ;
Des fleurs par les jeunes gens seront jetées,
Des jeunes filles, flexibles plantes, seront aimées ;
Sous les astres indifférents le même drame sera joué.*

*Puis la commune mort sur nous tous dansera,
Et pour toujours vainement nous attendrons
Que sur nous la lune aux nues se mêle,
Que les herbes soient mouvantes,
Que l'espace pèse, que les limites soient présentes.*

*Nous savons :
Un petit peu de bruit subsiste après nous,
Bruit de roseaux penchants, d'herbes hésitantes.*

*Nous rêvons alors
Que nous eûmes,
Fuyants sous la lune,
Les nuages, les vents pour parents.*

*Ceux qui auront pensé, ceux qui jamais n'auront pensé,
Ceux qui furent couleur d'usine, ceux qui furent couleur de prés,
Ceux qui furent château, ceux qui furent chaumine
Auront, pendant quelques ans, loin de la vue des nues le même regret.*

*La même mort tous les atteindra
Nous avons troublé l'ordre avec nos rêves
L'espace a tout le temps pour se venger ;
Il nous couvre.*

Armand ROBIN.

Extrait de
Le Monde d'une Voix
(Gallimard)